



LES RESPONSABLES ASSOCIATIFS

FACE AU SERVICE CIVIQUE

Février 2015

Cécile BAZIN – Roger SUE - Jacques MALET

L'essentiel

Tout le monde parle aujourd'hui du service civique et des jeunes concernés. Mais sait-on que 84% des volontaires sont aujourd'hui accueillis dans les associations, et beaucoup en appellent à elles pour développer le volontariat. S'interroge-t-on sur leurs capacités d'accueil, sur leurs attentes ?

C'est un sujet que nous avons suivi, de loin en loin, et il nous a semblé utile de grouper ici les enseignements issus des enquêtes menées directement auprès des responsables associatifs.

Dès les premières années qui ont suivi l'entrée en vigueur du service civique et bien avant qu'on évoque ici ou là sa généralisation, les dirigeants avaient conscience de l'intérêt du dispositif pour susciter l'engagement des jeunes (66%), pour préparer les jeunes à l'entrée dans la vie active (49%), pour développer la citoyenneté (49%) et aussi pour renforcer les équipes dans les associations (46%).

Le vivier est là, mais l'adhésion affichée s'accompagne de quelques appréhensions : complexité du dispositif et démarches préalables inaccessibles (19%), responsabilités et contraintes lourdes (21%), budget requis... Autant de réserves qui peuvent être levées avec une information claire, précise et largement diffusée. Certaines conditions méritent également d'être affichées pour que les volontaires et les associations tirent le meilleur parti de leurs expériences : une décision d'accueillir un volontaire partagée au sein de l'association, la présentation du projet associatif au jeune et son adhésion, une bonne intégration dans l'équipe et un encadrement par une ou des personnes disposant de la disponibilité et des qualités requises, qu'elle soit salariée ou bénévole.

Les responsables associatifs sont donc tout à fait favorables, sous réserves de disposer des informations précises sur les conditions qui sont proposées, sous réserves de respecter leur projet associatif, et de réunir les conditions les plus favorables pour l'accueil d'un jeune. Cet enthousiasme ne va pas sans quelques craintes, qu'il faudra prendre en compte. Tout comme il faudra se méfier de certaines « fausses bonnes idées », notamment en pensant que les associations employeurs sont forcément concernées, et forcément les mieux placées pour cet accueil...

Ces quelques précautions prises, encore faut-il que l'on se donne les moyens de ces ambitions, et que la question du budget nécessaire pour élargir le service civique soit clairement posée. Plusieurs pistes ont été évoquées, dans un rapport remis récemment au ministre pour abonder les crédits publics (intervention de mécènes, recours à des dons...). Elles ne sont pas irrecevables, loin de là.

Comme l'indique Roger Sue, parlant du service civique comme d'un « très bon investissement », « ce serait une bonne manière de se rassembler à nouveau autour de l'esprit du 11 janvier et de redire l'attachement aux valeurs de la République ». Il conclut ces résultats d'enquêtes en dépassant le prisme des capacités d'accueil des associations pour l'ouvrir à celui du volontarisme politique, rappelant tous les enjeux d'un véritable « service civique universel ».

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes sur le secteur associatif notamment, avec une préoccupation de complémentarité utile par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org. R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

LE SERVICE CIVIQUE VU PAR LES ASSOCIATIONS

METHODOLOGIE DE NOS ENQUETES : Des vagues nationales d'enquête annuelles, devenues semestrielles depuis 2011, permettent de donner régulièrement la parole aux dirigeants associatifs bénévoles. D'abord sur leur moral, ce qui permet de tenir à jour un baromètre semestriel (mai et décembre), ensuite sur des questions d'actualité, comme le volontariat de service civique ou encore les emplois d'avenir en 2013.

Chaque vague comporte un échantillon de l'ordre de 1.300 à 1.700 références, représentatif de l'ensemble du secteur associatif. Les résultats sont traités selon la méthode des quotas, appliquée aux variables de secteurs d'activité et de taille d'associations (mesurée par son budget annuel et aussi par la présence et le nombre de ses salariés). Dans le même esprit, et selon le même protocole, certaines enquêtes ont été menées dans les régions Centre, Poitou-Charentes, Lorraine, Pays de la Loire...

D'abord un peu d'histoire...

2007, UNE OCCASION MANQUEE

Le volontariat associatif a été institué par la loi n°2006-586 du 23 mai 2006¹, dont les textes d'applications ont été publiés au Journal Officiel le 30 septembre 2006. Près d'une année plus tard, nous avons interrogé des responsables associatifs sur leur degré d'information, d'une part, et sur leurs projets, d'autre part.

L'information était manifestement mal passée, dans la mesure où 12% des dirigeants avaient pris connaissance de ces mesures précises, et 30% en avaient juste entendu parler. Une large majorité de répondants (56%) n'avaient aucune information en la matière, cette proportion allant jusqu'à 62% dans le secteur du sport et jusqu'à 68% dans celui de la culture. Dans les plus grandes associations, comportant plus de 10 salariés, cette proportion n'était certes que de 36%, mais celles-ci représentent à peine plus de 20% des employeurs associatifs, soit environ 3% de l'ensemble des associations.

Dès lors que l'information avait fort peu circulé, les projets de recrutement étaient alors assez limités : moins de 5% des responsables des associations employant des salariés.

Pour éviter que se reproduise cette situation que l'on aura mis plusieurs années à redresser, avec une nouvelle loi en 2010, on lira avec intérêt ce qu'en disait alors Jean Bastide², initiateur de ce texte de loi : *« Ces premiers résultats d'enquête confirment, s'il en était besoin, les impressions collectées dans le milieu associatif depuis le vote de la loi sur le volontariat associatif. Il fallait simplifier, les pouvoirs publics ont accru la complexité. Ne parlons pas du dossier à constituer pour obtenir l'agrément ouvrant droit à l'accueil d'un volontaire : de quoi décourager les plus convaincus. Certes, le volontariat n'est pas aussi intégré à la culture française qu'il l'est dans les pays de l'Europe du Nord et Anglo-saxons. C'était une raison supplémentaire, pour ceux qui prétendaient en faire la promotion d'être plus attentifs aux paroles associatives. »*

2010, UN NOUVEAU DISPOSITIF

La loi du 10 mars 2010 a donné aux jeunes de 16 à 25 ans, la possibilité de s'engager dans une action au service de l'intérêt général, dans une association, une collectivité locale ou un service public (hôpital, préfecture...). Selon le récent rapport³ du président de l'Agence mise en place par cette loi, plus de 65.000 jeunes ont ainsi bénéficié de cette mesure, auprès de près de 4.000 organismes agréés. Parmi ceux-ci, les associations ont assuré 84% des recrutements effectifs.

¹ D'autres formes de volontariat existent, notamment celles qui s'exercent au plan européen et international. Pour en savoir plus : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N13271.xhtml>

² Successivement président du Conseil National de la vie associative, de France Bénévolat, aujourd'hui président de l'Ecole pratique de service social.

³ Rapport sur l'avenir du service civique – François Chérèque – Juillet 2014.

C'est dire combien il est essentiel de se préoccuper de savoir ce que pensent les responsables associatifs de ce dispositif : comment voient-ils leurs rôles ? L'accueil de ces jeunes est-il compatible avec leurs Projets associatifs, avec leurs moyens financiers, et surtout leurs moyens humains disponibles pour l'accompagnement ?

Autant des travaux concernant les jeunes sont disponibles et très utiles aujourd'hui⁴, autant la prise en compte du contexte associatif et des aspirations de ses dirigeants ne semble pas encore avoir fait l'objet de préoccupations particulières. Elles sont absentes, en tout cas, du rapport remis au ministre.

Disposant d'informations précises sur le sujet, directement prises à la source, il nous a semblé utile de contribuer au débat en cours.

PREMIER BILAN EN 2013, EN REGION CENTRE

Les enquêtes nationales ont été déclinées dans certaines régions (Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Lorraine, Centre) ce qui a permis à certains de nos partenaires d'approfondir un sujet particulier. C'est ainsi qu'une enquête a été menée en région Centre avec la Direction régionale de la jeunesse et des sports de la région⁵, comportant plusieurs questions relatives au service civique. En février – mars 2013, 514 responsables d'associations ont été interrogés, permettant de dresser un premier bilan trois ans après le vote de la loi :

Une connaissance relative du dispositif : 14% seulement des répondants *le connaissent de façon précise* (5% parmi les associations sans salariés, 15% parmi les associations de 1-2 salariés, et 34% parmi les associations de 3 salariés et plus). Au-delà, 34% des répondants *connaissent le dispositif dans ses grandes lignes*, 30% *en ont vaguement entendu parler*, et 21% *n'en ont jamais entendu parler*.

Pour ne prendre que les associations employant 1 ou 2 salariés (soit plus de la moitié des employeurs), moins d'un responsable sur 2 connaît ce dispositif, au moins dans ses grandes lignes.

Une appropriation assez faible : Parmi les associations qui disposent de 3 salariés ou plus, 15% ont accueilli un volontaire, et 23% *réfléchissent à l'opportunité de le faire*. En revanche, dans 42% de ces associations, *le sujet n'a jamais été évoqué*, et dans 15% des cas, le responsable *ne se sent pas concerné*. Parmi les petits employeurs, ces deux derniers pourcentages sont respectivement de 48% et de 24%, et parmi les associations sans salarié (soit plus de 85% de l'ensemble du secteur associatif), ils sont de 45% et surtout de 40%.

Quelle vision du dispositif ? Cette question, posée aux responsables associatifs, leur a permis de se prononcer, d'une part, du point de vue des jeunes, d'autre part, du point de vue de leur propre association. Le jugement est globalement positif sur le sens du service civique, et les craintes concernant la procédure et les contraintes sont assez peu nombreuses, comme on peut le constater dans le tableau suivant.

De ce que vous connaissez du service civique, pouvez-vous indiquer si vous êtes d'accord ou pas d'accord avec les phrases suivantes ?	D'accord	Pas d'accord	Pas assez d'informations	NSP
C'est un acte de citoyenneté essentiel aujourd'hui	49%	9%	34%	8%
C'est un dispositif trop peu connu qui pourrait concerner tous les jeunes	56%	9%	26%	9%
C'est une façon de susciter l'engagement chez les jeunes	66%	7%	19%	8%
Pour les jeunes, c'est une passerelle entre études et vie professionnelle	49%	12%	30%	9%
Pour les associations, c'est une bonne façon de renforcer les équipes	46%	17%	29%	8%
Pour les associations, c'est un dossier trop complexe et lourd à monter	19%	15%	55%	12%
Pour les associations, la responsabilité et les contraintes sont trop lourdes	21%	18%	51%	9%

Source : Enquête auprès de 514 responsables associatifs de la région Centre. Février – Mars 2013.

⁴ L'impact du service civique sur ceux qui l'on fait – TNS SOFRES – Mars 2013.

⁵ Février – Mars 2013 – 514 responsables associatifs interrogés en ligne.

Au regard des réponses positives, en bleu dans le tableau, quelques différences apparaissent, en fonction de la taille des associations. Se sentant particulièrement concernées, mais aussi visées, les plus grandes associations émettent des réserves quant à l'idée d'accueillir « *tous les jeunes* » : leurs responsables, réalistes, ne sont que 48%, contre 56% en moyenne, à se dire d'accord.

De leur côté, les plus petites associations sont un peu plus réservées, sur la façon de « *susciter l'engagement des jeunes* », et surtout sur l'idée de passerelle entre études et vie professionnelle. Elles se sentent un peu désarmées de ce point de vue.

Par ailleurs, il est très significatif de constater que les associations employant 1 à 2 salariés voient, plus que les autres, une bonne façon de renforcer les équipes (60% contre 46% en moyenne). Mais leurs responsables sont assez partagés, car ils sont proportionnellement plus nombreux que les autres, à indiquer que les responsabilités et les contraintes sont trop lourdes.

Aujourd'hui, un potentiel mais des conditions

LES ENSEIGNEMENTS DES EMPLOIS D'AVENIR

Dès lors que les associations ont été fortement sollicitées, récemment, pour accueillir des jeunes en emplois d'avenir, et même si la démarche est différente, et bien plus engageante, il est utile de rappeler ici les principaux enseignements de deux enquêtes qui ont été menées en lien avec le ministère en charge de l'emploi, ainsi qu'avec l'Association des Régions de France et la Caisse des dépôts, en décembre 2012 et mai 2013.

Il est clair que la diffusion des informations utiles a été efficace, dès lors que beaucoup de canaux ont été utilisés : services de l'Etat, réseau des missions locales, de pôle emploi, réseaux associatifs... Ainsi, la proportion des responsables peu ou mal informés a nettement baissé entre le mois de décembre 2012 (45% en moyenne) et le mois de mai 2013 (35% en moyenne). La communication peut donc vite et bien circuler.

Parmi les freins mis en avant par les responsables associatifs, qui sont relativement transposables au dispositif de service civique, on retient *les démarches préalables au recrutement* (32%), *l'obligation de recruter un jeune peu ou pas qualifié* (47%), *la nécessité de réunir les moyens financiers complémentaires* (58%)⁶, et *la nécessité de trouver des moyens pour encadrer et accompagner un jeune peu expérimenté* (50%).

Inversement, les motivations citoyennes des responsables associatifs doivent être soulignées : *donner sa chance à un jeune sans emploi et sans qualification* recueillait 20% d'avis favorables, en moyenne, mais avec une proportion de 34% dans le secteur sanitaire et social et de 45% dans les associations employant 10 salariés ou plus. *Démontrer les capacités citoyennes du monde associatif en faveur des jeunes*, était une affirmation réunissant 19% des réponses, avec un score de 27% dans le secteur sanitaire et social et de 35% parmi les plus grandes associations.

Au regard du fonctionnement des associations, il est très intéressant de noter que 19% des répondants indiquait que ce recrutement était *l'occasion de mettre en place un projet nouveau dans l'association*. Cette proportion grimpait à 25% dans le domaine du sport. Ce recrutement pouvait *permettre à l'équipe bénévole de s'appuyer sur un premier salarié*, pour 18% des répondants concernés. Ce score est à rapprocher de la proportion de plus de 85% des associations qui ne disposent d'aucun salarié.

Parmi les associations employeurs, ce recrutement était perçu comme *une opportunité de renforcer l'équipe de salariés*, dans une proportion de 26% parmi les répondants des associations ayant 1 ou 2 salariés, et de 38% parmi les associations de 3 salariés et plus. Il était même perçu comme *une opportunité d'anticiper par rapport à certains départs à la retraite*, par 4% des répondants des associations de moins de 10 salariés, et par 10% des répondants employant 10 salariés et plus.

⁶ Il convient de relativiser ce type de freins, pour ce qui concerne le service civique. Il faut cependant prendre en compte la nécessité de confier aux volontaires les moyens matériels pour mener à bien leur mission (équipements, frais de déplacements...). Il faut également tenir compte de la conjoncture actuelle et des situations financières tendues de plus en plus fréquentes que les responsables associatifs ne manquent pas de signaler dans nos dernières enquêtes.

LA QUESTION CRUCIALE DU PREMIER EMPLOI

Plus de 85% des associations n'emploient pas de salarié, et fonctionnent exclusivement avec leurs ressources humaines bénévoles. Nous avons interrogé 796 responsables de ces associations, en décembre 2012, en leur posant la question suivante : *si votre association n'emploie pas de salarié, c'est essentiellement...* en leur proposant une série d'items à choisir, avec un cumul autorisé.

Nous passerons rapidement sur les réponses indiquant que les associations ont trouvé un équilibre satisfaisant : *par choix mûrement réfléchi par l'équipe dirigeante* (34% en moyenne, avec un minimum de 30% dans les loisirs, la jeunesse et l'éducation populaire et un maximum de 36% dans le sport) ; *parce que l'association fonctionne bien grâce à ses bénévoles* (52%, avec un minimum de 48% dans le secteur de la culture) ; *parce que l'association a vocation à fonctionner sur la base du bénévolat* (65% en moyenne, avec un minimum de 60% dans la culture, et un maximum de 75% dans les loisirs, la jeunesse et l'éducation populaire).

Nous insisterons sur les réponses qui montrent que c'est par défaut, que ces associations n'ont pas de salariés, en distinguant les freins exprimés, d'une part, selon le secteur d'intervention, et d'autre part, selon le budget annuel de l'association.

Si votre association ne dispose pas de salarié, c'est essentiellement : (plusieurs réponses possibles)

	Secteur				Ensemble	Budget (en euros)		
	Sanitaire et social	Culture	Sport	Loisirs JEP ⁽¹⁾		< 10 000	10 000 - 50 000	50 000 - 150 000
Par crainte des démarches administratives	13%	24%	20%	11%	16%	16%	15%	27%
Par crainte des responsabilités d'employeur	11%	18%	20%	14%	16%	16%	17%	24%
Vous ne sauriez pas qui pourrait manager ce(s) salarié(s)	11%	18%	17%	11%	14%	13%	17%	21%
Par manque de moyens financiers	45%	56%	62%	38%	51%	50%	52%	65%

Source : Enquête R&S menée auprès de 796 responsables associatifs, au mois de décembre 2012. (1) Associations de loisirs, de jeunesse et d'éducation populaire. (2) Nombre d'associations dont le budget dépasse 150.000 euros disposent d'un salarié au moins, les proportions correspondantes n'ont donc pas été jugées significatives ici.

Le manque de moyens financiers est ici mis en avant, par rapport à l'éventualité d'un recrutement de salarié, y compris lorsque des aides publiques sont prévues, et généralement assez bien connues des responsables associatifs. Il est tout particulièrement une contrainte dans les associations sportives et dans les associations dont le budget annuel se situe entre 50 000 et 150 000 euros (65% contre 51% en moyenne).⁷ Mais, dès lors que la prise en charge financière des jeunes en service civique est significative, cette réserve pourrait être contournée.

La crainte des démarches administratives est exprimée par un répondant sur quatre dans le domaine de la culture, et d'une manière générale dans les associations dont le budget annuel se situe entre 50 000 et 150 000 euros. Dans ces dernières, la responsabilité d'employeur fait peur dans une proportion voisine (24%).

Il est essentiel de noter que la question de l'encadrement d'un éventuel nouveau salarié semble susciter moins de réserves : très peu dans le secteur sanitaire et social et dans les associations de loisirs, de jeunesse et d'éducation populaire (11%), et au maximum dans un cas sur cinq, au regard du budget annuel.

⁷ Environ 19 % du total des associations non employeurs, soit environ 200 000 organismes, selon V. Tchernonog - *Le paysage associatif français* – 2013.

Ceci s'avère très important, lorsque l'on veut examiner les capacités d'accueil des associations, et l'attitude qu'auront les responsables associatifs, dès lors que l'on va faire appel à eux pour recruter un jeune en service civique.

Au bilan, les craintes liées au manque de moyens financiers pouvant être relativement apaisées, les trois autres types de réserves ne réunissant que 15%, environ, des répondants, l'accueil d'un jeune en service civique pourrait être envisagé dans une association n'ayant pas encore de salarié.

QUEL POTENTIEL D'ACCUEIL ?

Il est dit, dans le rapport au ministre, qu'une demande seulement, sur cinq, émanant des jeunes, peut être satisfaite, faute de crédits suffisants accordés par l'Etat. De ce fait, les structures agréées (80% sont des associations) ne recrutent pas autant de jeunes qu'elles le souhaiteraient, et l'Agence limite le nombre de nouveaux agréments. On ne sait pas, à la lecture de ce rapport, dans quelle proportion ces limitations sont intervenues.

En toute hypothèse, et sauf à augmenter sensiblement la proportion des structures autres que les associations, on se situe dans la perspective de multiplier par cinq le nombre de jeunes accueillis dans le secteur associatif : passer ainsi de 29.500 environ (84% des volontaires en 2013) à près de 150.000 à terme.

Il est clair, a priori, que les associations employeurs ont une plus grande capacité à recruter un volontaire, tout particulièrement lorsqu'elles sont organisées en réseau, comme le montre le rapport. Un tableau synthétique présente la répartition de ces employeurs, selon le secteur d'activité et selon le nombre de salariés.

Répartition des associations employeurs, en 2013

	Nombre de salariés						Total
	- de 3	3 à 5	6 à 9	10 à 19	20 à 49	+ de 50	
Enseignement	38%	19%	14%	13%	11%	5%	100%
Activités sportives	80%	12%	5%	3%	1%	0%	100%
Activités humaines pour la santé	16%	12%	17%	23%	17%	15%	100%
Hébergement médico-social	6%	8%	9%	17%	35%	26%	100%
Action sociale sans Hébergement	20%	14%	15%	20%	19%	12%	100%
Activités liées à l'emploi	19%	12%	14%	15%	19%	22%	100%
Activités culturelles	74%	14%	6%	4%	1%	0%	100%
Activités récréatives et de loisirs	68%	14%	9%	5%	3%	1%	100%
Ensemble associatif	54%	15%	9%	9%	8%	5%	100%
<i>En nombre</i>	<i>90 100</i>	<i>25 500</i>	<i>17 000</i>	<i>15 300</i>	<i>13 600</i>	<i>8 500</i>	<i>170 000</i>

Source : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement R&S. Lecture : Parmi les associations employant des salariés, dans le secteur de l'enseignement, 38% ont moins de 3 salariés. Cette proportion est de 54% pour l'ensemble des associations employeurs, ce qui représente environ 90.000 associations.

Il est clair que les associations qui disposent de 10 salariés, au moins, ne devraient pas avoir de difficultés pour l'accueil d'un ou de plusieurs jeunes volontaires, pour peu que cela corresponde à la fois à leurs besoins et à leur projet associatif. Cela représente un vivier, selon les trois colonnes correspondantes du tableau, de l'ordre de 37 400 associations.

Pour les associations dont le nombre de salariés se situe entre 3 et 9, soit un peu plus de 42 000 organismes, cet accueil est envisageable, sous réserve de la disponibilité des salariés et des bénévoles correspondants. On sait que ces associations de taille moyenne, sont celles qui souffrent le plus, depuis quelques années, et présentent quelques marques de fragilité. La question sera donc de savoir si l'accueil d'un jeune volontaire est susceptible de renforcer leur situation, ou constitue plutôt une nouvelle charge.

Pour la majorité des associations employeurs, 53% qui ne comportent qu'un ou deux salariés, il faut bien avoir à l'esprit la charge de travail qui repose sur ces salariés, d'une part, et la mission qui est la leur, ne correspondant pas forcément au besoin d'accompagnement que nécessite l'arrivée d'un jeune volontaire.

Inversement, dans une association ne comportant pas de salarié, soit plus de 85% du total du mouvement associatif, le nombre, la présence régulière, et surtout la compétence des bénévoles peut offrir une très belle opportunité d'accueil d'un jeune volontaire. Nous avons présenté cette argumentation auprès du ministère en charge de l'emploi, au sujet des emplois d'avenir, et elle avait été retenue.

En résumé, il faut oublier cette frontière artificielle : entre une association comportant quelques salariés, particulièrement surchargés et dont la formation ne les prédispose pas forcément à accompagner un jeune volontaire, et une association sans salariés, mais comportant un grand nombre de bénévoles, particulièrement engagés et disposant de formations adaptées, le lieu d'accueil le plus favorable n'est pas forcément celui auquel on pense en premier. Le vivier des associations qui ne sont pas encore employeurs devra donc être tout particulièrement pris en compte.

Pour terminer sur une note encourageante, dans un secteur de l'éducation populaire, particulièrement concerné par ces notions, de par la nature de ses objectifs, nous avons observé des signes très positifs.

En effet, dans une enquête nationale, menée en partenariat avec le CNAJEP⁸, à l'automne 2014, auprès de 266 associations d'éducation populaire, il a été démontré que ce secteur se mobilise sensiblement plus dans cette direction : en effet 53% des associations ont accueilli un jeune, au titre du service civique. Cette proportion varie de 72%, parmi les associations nationales, à 62% dans les associations à caractère régional, et elle est encore élevée (37%), parmi les associations qui agissent au plan local.

⁸ Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

POUR UN SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL

ROGER SUE⁹

Les événements tragiques de ce début d'année ont remis sous les feux de l'actualité un service civique qui se trainait en langueur. Chacun en (re)découvre les vertus citoyennes aujourd'hui en péril. Dès lors, on ne peut se contenter d'un simple rattrapage pour honorer les promesses non tenues des 100 mille jeunes en service civique contre 35 mille actuellement. Prenons plutôt au mot les déclarations du président de la République qui a plusieurs fois évoqué un service civique universel comme une grande cause nationale, au même titre que l'engagement associatif. Un tel service est en effet une excellente porte d'entrée dans la citoyenneté, à condition de voir grand et loin, au-delà des circonstances du moment. Pour cela, il doit coller à la devise républicaine et contribuer à en réanimer la flamme.

Liberté. Oui liberté d'engagement, mais surtout liberté de choisir ses engagements. Non pas un service obligatoire dont les relents militaristes sont passés de mode, mais suffisamment incitatif pour entraîner la majorité des jeunes comme le préconise François Chérèque, Président de l'agence du service civique. Incitatif en termes de choix, d'indemnisation mais surtout de reconnaissance. Reconnaissance et validation des compétences acquises d'abord, tant dans les cursus universitaires, comme c'est déjà le cas pour les responsables associatifs, que dans la vie professionnelle en facilitant la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). Reconnaissance officielle ensuite, au nom de la République, pour service rendu à la Nation.

Égalité. Oui égalité, mais sous condition d'universalité. Nous n'avons plus de lieu ni de moment où s'éprouve l'égalité toujours proclamée, jamais réalisée. Nul jeune homme ou jeune fille ne doit donc en être exclu, car ce sont sans doute les plus exclus qui pourraient en tirer le meilleur bénéfice. Et pourquoi pas, à terme, un accès sans distinction d'âge, à l'image des réservistes du passé qui ne trouvaient pas anormal de réaffirmer périodiquement leur attachement à la Nation.

Fraternité. Oui mais par l'exercice actif de la solidarité. Pas seulement au nom d'une morale républicaine dont beaucoup sont revenus, mais aussi d'une économie sociale et solidaire au profit du plus grand nombre. La montée en puissance des besoins sociaux, – santé, éducation, environnement, services à la personne, assistance, etc. – épuise une fonction publique en proie à la rigueur budgétaire et n'intéresse guère les entreprises en dehors de quelques niches rentables. Le mouvement associatif apporte déjà une contribution très significative. Elle serait renforcée si le service civique prenait une telle envergure.

Ce qui signifie que rien de grand, à hauteur des valeurs républicaines tant célébrées ces dernières semaines, ne se fera sans une ambitieuse politique en direction des associations qui accueillent près de 85% des services civiques. Si leur engagement n'est plus à démontrer, les réserves des responsables associatifs ne manquent pas. Au-delà des démarches administratives toujours compliquées pour la très grande majorité des associations qui ne disposent d'aucun salarié (80%), se posent les questions de l'encadrement et des moyens matériels et financiers. A une grande cause nationale dont le caractère exceptionnel ne devrait échapper à personne quand la devise républicaine est en jeu, il y faut des moyens exceptionnels mobilisant l'ensemble des acteurs économiques, voire même des particuliers qui le peuvent. Ce serait une bonne manière de se rassembler à nouveau autour de l'esprit du 11 janvier et de redire l'attachement aux valeurs de la République.

A ceux qui douteraient de l'intérêt d'une telle mobilisation, rappelons que le travail salarié s'impose en France pour des raisons morales et de participation à l'édification de la République, bien avant de prouver sa valeur économique. Le service civique est aussi un très bon investissement.

⁹ Sociologue, professeur à l'Université Paris V – Chercheur au CERLIS-CNRS. Président du Comité d'experts de Recherches & Solidarités.